



## DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR  
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex  
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03  
E-mail : [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)  
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

# BULLETIN OFFICIEL *Intégral*

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de Football

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HIVER SAMEDI 24 NOVEMBRE 2018 à 8H30, AUX ANGLES

### ORDRE DU JOUR

#### 8 H 30

- Accueil des délégués,
- Vérification et enregistrement des pouvoirs,
- Mise à jour des comptes.

#### 9 H 00

- Appel des clubs.

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale d'Été, (30-06-2018 à BONNIEUX), Publication site le 12-07-2018,
- Allocution de Monsieur le Maire des ANGLES, M. Jean-Louis BANINO,
- Allocution de bienvenue du Président du club des ANGLES, M. Christian PAPADOPOULOS,
- Allocution du Représentant du BELFA (Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, M. Pierre GUIBERT
- Allocution du Président du District Grand Vaucluse, M. Marc MARTINET,
- Présentation du compte-rendu financier 2017-2018, M. Claude PASCAL, Trésorier Général,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Projet de réforme nationale des Compétitions de Jeunes, M. Michel AUBERT.
- *Questions diverses (Les questions devront être envoyées au District, par mail, 48h00 avant l'Assemblée Générale).*

**Désignation du lieu de l'Assemblée Générale d'HIVER 2019,  
Remise de récompenses**

#### 12 H 00

- Clôture de l'Assemblée par un apéritif offert par la Municipalité.

# PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



## BULLETIN OFFICIEL

### NUMERO 14

DU 09 NOVEMBRE 2018

## COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

### -MANIFESTATIONS

REMISE LABEL FEMININ OR A MONTEUX FC	A définir	
REMISE LABEL FEMININ ARGENT A SORGUES	02-nov.	Salle du stade Badaffier
AG HIVER DISTRICT LES ANGLES	24-nov.	
AG HIVER FFF	8-déc.	
AG HIVER LIGUE	15-déc.	
JOURNEE U11 DES CLUBS LABELLISES	6-avr.	LIEU A DETERMINER
JOURNEE L & FOOT	8-mai	
FINALE ROUMAGOUX	30-mai	
FETE DU FOOT MAURICE VINAS (01 et 02 Juin 2019)	1-juin	A DETERMINER
FETE DU FOOT MAURICE VINAS (01 et 02 Juin 2019)	2-juin	A DETERMINER
FINALE ULYSSE FABRE	7-juin	
FINALES AVENIR	8-juin	
AG ÉTÉ DISTRICT	28-juin	à 19h00 à COURTHEZON
AG LIGUE	29-juin	
SOIREE RECOMPENSES LIGUE	29-juin	

## DISCIPLINE ET REGLEMENTS

### COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit/être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### Réunion du Mercredi 07 Novembre 2018

**Présents** : M. GOMEZ (Président). Mmes GUEGAN, GONDRAN. MM. CRESPIAN, ILAFKIHEN, ROCHER, SOLER.

### NOUVEAU(X) DOSSIER(S)

- Dossier N° 68 : MONTEUX O. / VILLENEUVE FC - U15 D3 du 04/11/2018.
- Dossier N° 69 : GORDES ESP / ISLE BC – Féminines D2 à 8 du 04/11/2018.
- Dossier N° 70 : VIOLES AS / ST DIDIER US - D2 du 04/11/2018.
- Dossier N° 71 : VIOLES AS / BOLLENE RCB - D3 du 04/11/2018.
- Dossier N° 72 : TOUR D'AIGUES / ETOILE D'AUBUNE - Coupe Grand Vaucluse U19 du 03/11/2018.
- Dossier N° 74 : PERTUIS USR / LAPALUD US - U15 F à 8 du 27/10/2018.
- Dossier N° 75 : LE PONTET GD AV. 84 / MOLLEGES FC - U15 D3 du 28/10/2018.
- Dossier N° 76 : MORIERES ACS / PALUDS DE NOVES - D5 du 21/10/2018.
- Dossier N° 77 : ENTRAIGUES US / GADAGNE SC - D5 du 21/10/2018.
- Dossier N° 78 : CHATEAURENARD FA / MORIERES ACS - D5 du 04/11/2018.
- Dossier N° 79 : CADENET LUBERON FOOT. / ST ETIENNE DU GRES - D4 du 04/11/2018.
- Dossier N° 80 : CADENET LUBERON FOOT. / GORDES ESP - D5 du 04/11/2018.

## **DOSSIER(S) EN ATTENTE**

Dossier N° 73 : **ORANGE GRES US / TOUR D'AIGUES US - D2 du 04/11/2018.**

---

### **RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS**

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente une pièce d'identité de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit obligatoirement présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées (Art. 142-7).

---

### **IMPORTANT - FORMALITES D'AVANT MATCH**

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre (équipes soumises à la F.M.I.).

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'Arbitre.

- En cas de recours à une feuille de match papier, les Arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cette outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'Arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition, en cas de réserves.

**RAPPEL : Les clubs doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amendement.**

---

Dossier N° 68 : **MONTEUX O. / VILLENEUVE FC - U15 D3 du 04/11/2018.**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. DEL RIO Yohan, Dirigeant de MONTEUX O.

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match du joueur BENISTANT Clovis de l'équipe de VILLENEUVE FC au motif que ce joueur a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de son club, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24h.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 05/11/2018, reprenant les termes de la réserve.

La C.S.R. juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification la feuille de match du 14/10/2018, VILLENEUVE FC / ST DIDIER US correspondant à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure, il s'avère que le joueur BENISTANT Clovis a participé à cette rencontre.

Par conséquent, ce joueur ne pouvait prendre part à la rencontre du 04/11/2018.

**Par ces motifs,**

**La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par pénalité à VILLENEUVE FC pour en porter bénéfice à MONTEUX O. (voir Article 65, Alinéa 2 des Règlements du District Grand Vaucluse).**

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

\*\*\*\*\*

Dossier N° 69 : **GORDES ESP / ISLE BC – Féminines D2 à 8 du 04/11/2018.**

Vu le courrier électronique du club de l'ISLE BC en date du 03/11/2018, qui précise :

« *L'équipe d'ISLE BC ne sera pas présente à la rencontre du 04/11/2018 et ce, par manque d'effectif* ».

**Par ces motifs,**

**La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à ISLE BC (voir Article 159, Alinéa 4 des RG F.F.F.).**

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

\*\*\*\*\*

Dossier N° 70 : **VIOLES AS / ST DIDIER US - D2 du 04/11/2018.**

Vu l'arrêté municipal en date du 03/11/2018 (veille de la rencontre) transmis par le club de VIOLES AS, par courrier électronique, à Monsieur le référent de Secteur en date du 03/11/2018, et transmis au District Grand Vaucluse le 05/11/2018.

Vu le contact téléphonique du Référent de secteur avec la C.S.R. et la confirmation de l'arrêté municipal par celui-ci.

Vu les rapports de Messieurs les Arbitres.

Considérant qu'un arrêté municipal a bien été établi et envoyé par la Mairie de VIOLES le 03/11/2018 au District.

Considérant qu'il serait judicieux à l'avenir que le club recevant **contacte téléphoniquement** le club adverse au lieu d'envoyer un e-mail.

**Par ces motifs,  
La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match à jouer à une date fixée par la Commission des championnats (voir Article 7 des R.G. du District Grand Vaucluse).**

Dossier transmis à la Commission compétente pour suite à donner.

\*\*\*\*\*

Dossier N° 71 : **VIOLES AS / BOLLENE RCB - D3 du 04/11/2018.**

Vu l'arrêté municipal en date du 03/11/2018 (veille de la rencontre) transmis par le club de VIOLES AS, par courrier électronique, à Monsieur le réfèrent de Secteur en date du 03/11/2018, et transmis au District Grand Vaucluse le 05/11/2018.

Vu le contact téléphonique du Réfèrent de secteur avec la C.S.R. et la confirmation de l'arrêté municipal par celui-ci.

Vu le rapport de M. TUDELLA, Dirigeant de BOLLENE RCB précisant avoir reçu par email, l'arrêté de VIOLES AS.

Vu les rapports de Messieurs les Arbitres.

Considérant qu'un arrêté municipal a bien été établi et envoyé par la Mairie de VIOLES le 03/11/2018 au District.

Considérant qu'il serait judicieux à l'avenir que le club recevant **contacte téléphoniquement** le club adverse au lieu d'envoyer un e-mail.

**Par ces motifs,  
La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match à jouer à une date fixée par la Commission des championnats (voir Article 7 des R.G. du District Grand Vaucluse).**

Dossier transmis à la Commission compétente pour suite à donner.

\*\*\*\*\*

Dossier N° 72 : **TOUR D'AIGUES / ETOILE D'AUBUNE - Coupe Grand Vaucluse U19 du 03/11/2018.**

Vu l'arrêté municipal en date du 02/11/2018 (veille de la rencontre) transmis par le club de TOUR D'AIGUES, par courrier électronique, en date du 03/11/2018 à 9h50.

Le club de la TOUR D'AIGUES a prévenu M. le Réfèrent de secteur le 03/11/2018 à 9h50.

Vu le rapport de M. GOMEZ José précisant la procédure des règlements « Coupes » sur les intempéries.

Le club de TOUR D'AIGUES n'ayant pas de terrain de repli et suite au contact entre les 2 clubs, ETOILE D'AUBUNE avait un terrain disponible et pouvait recevoir le club de TOUR D'AIGUES pour une rencontre inversée.

Monsieur GOMEZ a été prévenu de l'inversion de la rencontre à 11h28 et a prévenu M. GUELHES de l'inversion de la rencontre (voir Annexe 4 des R.G. du District Grand Vaucluse).

Vu le rapport de M. Frédéric SOUSA, Président de la TOUR D'AIGUES.

Vu le rapport de M. BENAÏSSA Akim, Arbitre officiel :

« A 15h30, heure du coup d'envoi, l'équipe de TOUR D'AIGUES n'était pas présente sur le terrain ».

**Par ces motifs,  
La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à TOUR D'AIGUES US.**

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

\*\*\*\*\*

Dossier N° 74 : **PERTUIS USR / LAPALUD US - U15 F à 8 du 27/10/2018.**

Vu le courrier électronique du club de PERTUIS USR en date du 30/10/2018, qui précise :

« L'équipe d'ISLE BC ne s'est pas présentée à la rencontre du 27/10/2018 ».

**Par ces motifs,  
La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à LAPALUD US (voir Article 159, Alinéa 4 des R.G. F.F.F.).**

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

\*\*\*\*\*

Dossier N° 75 : **LE PONTET GD AV. 84 / MOLLEGES FC - U15 D3 du 28/10/2018.**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. RAFFIN Thomas, Capitaine de MOLLEGES FC, jugée irrecevable car ce joueur mineur le jour de la rencontre, ne pouvait signer une réserve (Art. 142, Alinéa 2 des RG F.F.F.).

Vu la confirmation de réserve par courrier électronique en date du 31/10/2018, jugée irrecevable car hors délai (délai de 48h non respecté). Dans ces conditions, cette réserve ne peut être transformée en réclamation d'après match.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir Article 186, Alinéa 2 des R.G. F.F.F.).

**Par ces motifs,  
La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain : LE PONTET GD AV. 84 / MOLLEGES FC = 4 à 2.**

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

\*\*\*\*\*

Dossier N° 76 : **MORIERES ACS / PALUDS DE NOVES - D5 du 21/10/2018.**

**Infraction au Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

La Commission, après étude des pièces versées au dossier, juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District Grand Vaucluse, que :  
« *Le recours à la F.M.I. est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club de MORIERES ACS n'a pas pu utiliser la tablette pour absence de tablette.

Considérant que la Commission, estime que la responsabilité de ce club est engagée.

**Par ces motifs,**

**La Commission décide de sanctionner le club MORIERES ACS d'une amende de 50 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation d'utiliser la tablette.**

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la F.M.I. est disponible sur le site internet de la Ligue.

**La Commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.**

**Par ces motifs, la Commission décide de sanctionner :**

**1/ Le club de MORIERES ACS d'une amende de 25 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport,**

**2/ Le club de PALUDS DE NOVES d'une amende de 25 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.**

\*\*\*\*\*

Dossier N° 77 : **ENTRAIGUES US / GADAGNE SC - D5 du 21/10/2018.**

**Infraction au Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

La Commission, après étude des pièces versées au dossier, juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District Grand Vaucluse, que :  
« *Le recours à la F.M.I. est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club d'ENTRAIGUES US n'a pas pu utiliser la tablette.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité de ce club n'est pas engagée.

Vu les rapports des clubs d'ENTRAIGUES US et GADAGNE SC.

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la F.M.I. est disponible sur le site internet de la Ligue.

**La Commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.**

\*\*\*\*\*

Dossier N° 78 : **CHATEAURENARD FA / MORIERES ACS - D5 du 04/11/2018.**

**Infraction au Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

La Commission, après étude des pièces versées au dossier, juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :  
« *Le recours à la F.M.I. est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club de MORIERES ACS n'a pas pu utiliser la tablette pour absence de ses codes de validation.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité de ce club est engagée.

**Par ces motifs, la Commission décide de sanctionner le club MORIERES ACS d'une amende de 50 € en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation d'utiliser la tablette.**

Vu le rapport du club de CHATEAURENARD FA.

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la F.M.I. est disponible sur le site internet de la Ligue.

**La Commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.**

**Par ces motifs, la Commission décide de sanctionner le club de MORIERES ACS d'une amende de 25 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.**

\*\*\*\*\*

Dossier N° 79 : **CADENET LUBERON FOOT. / ST ETIENNE DU GRES - D4 du 04/11/2018.**

Vu l'arrêté municipal en date du 03/11/2018 (veille de la rencontre) transmis par le club de CADENET FOOT LUBERON par SMS à Monsieur le Référent de secteur, en date du 3/11/2018 à 12h04.

Vu le contact téléphonique avec M. GOMEZ José, Référent de secteur, par le club de CADENET FOOT LUBERON.

Vu le rapport de M. GOMEZ José qui précise avoir informé le responsable des Arbitres le 03/11/2018 de la présence d'un arrêté municipal sur cette rencontre.

Vu le rapport de M. AUBERT Éric, Président du club de ST ETIENNE DU GRES, précisant ne pas avoir été contacté par le club de CADENET FOOT LUBERON.

Considérant que les Dirigeants de CADENET FOOT LUBERON sont nouveaux et ne connaissent pas les procédures.

Considérant qu'un arrêté municipal a bien été établi et envoyé par la Mairie de CADENET le 03/11/2018 au District.

Considérant qu'il serait judicieux à l'avenir que le club recevant **contacte téléphoniquement** le club adverse au lieu d'envoyer un e-mail.

**Par ces motifs,**

**La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match à jouer à une date fixée par la Commission des championnats (voir Article 7 des R.G. du District Grand Vaucluse).**

Dossier transmis à la Commission compétente pour suite à donner.

\*\*\*\*\*

Dossier N° 80 : **CADENET LUBERON FOOT. / GORDES ESP - D5 du 04/11/2018.**

Vu l'arrête municipal en date du 03/11/2018 (veille de la rencontre) transmis par le club de CADENET FOOT LUBERON par SMS, à Monsieur le Référent de secteur, en date du 3/11/2018 à 12h04.

Vu le contact téléphonique avec M. GOMEZ José, Référent de secteur, par le club de CADENET FOOT LUBERON.

Vu le rapport de M. GOMEZ José qui précise avoir informé le responsable des Arbitres le 03/11/2018 de la présence d'un arrêté municipal sur cette rencontre.

Vu l'appel téléphonique de M. YUSTE, du club de GORDES ESP, demandant la confirmation de l'arrêté municipal sur le terrain de CADENET FOOT LUBERON.

Considérant que les Dirigeants de CADENET FOOT LUBERON sont nouveaux et ne connaissent pas les procédures.

Considérant qu'un arrêté municipal a bien été établi et envoyé par la Mairie de CADENET le 03/11/2018 au District.

Considérant qu'il serait judicieux à l'avenir que le club recevant **contacte téléphoniquement** le club adverse au lieu d'envoyer un e-mail.

**Par ces motifs,**

**La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match à jouer à une date fixée par la Commission des championnats (voir Article 7 des R.G. du District Grand Vaucluse).**

Dossier transmis à la Commission compétente pour suite à donner.

\*\*\*\*\*

Dossier N° 81 : **VISAN NYONS / TRAVAILLAN FC – Féminines D2 à 8 du 04/11/2018.**

Vu le courrier électronique du club de VISAN NYONS en date du 02/11/2018, qui précise :  
« *L'équipe de VISAN NYONS ne sera pas présente à la rencontre du 04/11/2018* ».

**Par ces motifs,**

**La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à VISAN NYONS (voir Article 159, Alinéa 4 des R.G. F.F.F.).**

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

Président : J. GOMEZ,

Secrétaire de séance : L. ROCHER.

## ARBITRAGE

### COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### **Réunion du Mardi 06 Novembre 2018**

**Délégués du Comité de Direction :** Melle LAURENÇOT. M. BEGNIS.

**Présents :** MM. LANET (Président), GUELHES, THUY, MUNZINGER, MAIZEROI, THON, PEGOUD, SPADAFORA.

**Excusés :** MM. AJJANI R, BOUAISS, AJJANI H.

**Assistent à la séance :** Mme ANDREO. M. AGOSTINI.

Reçu : M. EL HASSNAOUI Mohamed.

## CARNET ROSE

La Commission souhaite la bienvenue à Melle GALERAN. Félicitations aux heureux parents.

### INFORMATIONS ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres : le Mardi de 18h00 à 19h00.

#### TESTS ECRIT ET PHYSIQUE - OBLIGATOIRES

##### Samedi 10 Novembre 2018

Complexe sportif du JAS à CABANNES,  
Départs à 10h00, 10h30 et 11h00.

##### Mercredi 14 Novembre 2018

Stade de la Souvine à MONTFAVET,  
Départs à 19h00, 19h30 et 20h00.  
Test écrit au District à partir de 18h30.

##### Samedi 17 Novembre 2018 (à confirmer)

Stade Muratori à CAMARET,  
Départs à 10h00, 10h30 et 11h00.

*Pas plus de 15 Arbitres/session. Prévoir stylo et bouteille d'eau.*

### CORRESPONDANCES

#### DEMANDES D'ARBITRES

**SUD LUBERON ES** : Dans la mesure du possible, match du 11/11/18.

**PERNES ESP** : Dans la mesure du possible ; matchs du 10/11/18 en U15 D3 Poule A et le 11/11/18 en U15 D3 Poule B.

#### ARBITRES

**M. BEJAOUI N.** : Noté votre présence aux tests le 10/11/18.

#### INDISPOS

**M. TABICH O.** : Le 17/11/18.

**M. EL IDRISSE J.** : Du 09 au 16/12/18.

**M. KINNOUS C.** : Du 10/11/18 au 05/01/19 le samedi.

**M. ANTOINE Melvin** : Du 31/10/18 au 05/11/18.

**M. BOGAERT M.** : Du 01/11/18 au 31/12/18.

**M. BEN MALEM A.** : Le 03/11/18.

**M. CARTIER A.** : Du 10 au 11/11/18.

**M. MERIAMA D.** : Le 18/11/18 jusqu'à 13h00. Le 25/11/18 jusqu'à 13h00.

**M. BAGHOU T.** : Le 15/12/18. Du 25 au 27/01/18.

**M. KADDOURI M.** : Le 03/11/18.

**M. ROQUIGNY J.** : Le 11/11/18.

#### NUMEROS IMPORTANTS

**M. MUNZINGER - Contrairement Séniors** : 06.73.86.35.55.

**M. BOUAISS - Contrairement Jeunes** : 06.16.40.26.91.

## ACTIVITÉS SPORTIVES

### COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

## Réunion du Lundi 05 Novembre 2018

**Présents** : M. GILLES (Président). Mmes GUEGAN, TETON. MM. CHAUMARD, YUSTE.

### SECTEUR CHAMPIONNAT

**TOUTES LES RENCONTRES NON JOUEES LE 04/11/2018 SE JOUERONT LE 18/11/2018 SAUF INDICATION CONTRAIRE (POUR LES CLUBS PARTICIPANT AU CADRAGE DES COUPES). VOIR FOOTCLUB.**

#### **D3 – D4**

**A L'ATTENTION DE ROGNONAS SC** : Suite à l'arrêté municipal valable jusqu'au 12/11, il vous faut trouver un terrain de repli pour vos rencontres face à CAUMONT et VAL DURANCE du 11/11.

#### **D5**

Le match n° 51032.1 : **ORANGE FC / ENTRAIGUES** non joué le 04/11, se jouera le **18/11/2018 à 13h00** au stade Clapier.

### SECTEUR COUPE

#### **TIRAGE COUPE**

En présence de la Commission des championnats.

**Clubs présents** : SUD LUBERON, DENTELLES FC, PLAN ORGON, MORIERES ACS.

#### **CADRAGE COUPE ULYSSE FABRE CADRAGE COUPE ROUMAGOUX**

**Matches à jouer le 18/11/2018 à 14h30.**

Le tirage est consultable sur le site du District.

**PROCHAIN TIRAGE DES 1/8EME DE FINALE COUPES ROUMAGOUX ET ULYSSE FABRE  
LE LUNDI 03 DECEMBRE 2018 A 18H00  
RENCONTRES PREVUES LE 06/01/2019  
AVEC POSSIBILITE D'AVANCER AU 23/12 APRES ACCORD DES CLUBS.**

### COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

## Réunion du Mardi 06 Novembre 2018

**Présents** : MM. GUIZZARDI (Membre du Comité de Direction), GARCIA (Président), ABEILLE, DANY, POLI. Mme MAULET.

**Excusé(s)** : M. CRUZEL. Mme NICOLAS.

### FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

**à faire parvenir avant le 13/11/2018 sous peine de match perdu.**

#### U15 D3

**== Poule C**

Le match n° 52117.1 : **JONQUIERES SC2 / AVIGNON US.**

**== Poule D**

Le match n°52168.1 : **CHATEAURENARD FA 2 / VAL DURANCE FA.**

**== Poule E**

Le match n° 52209.1 : **BONNIEUX FC / CHATEAURENARD FA 3.**

#### **U17**

#### U17 D1

Le match n° 51332.1 : **ORANGE FC 1 / SORGUES ESP 1** du 11/11/2018 est maintenu à 9h00 au Stade Clapier.



### U17 D2

#### == Poule B

Le match n° 51523.1 : **ISLE BC / CALAVON FC2** du 04/11/2018 est fixé au **23/12/2018**.

### U17 D3

#### == Poule B

Le match n° 51941.1 : **ENTRAIGUES FC / VENTOUX SUD 2** du 04/11/2018 est reporté au **25/11/2018**.

Le match n° 51942.1 : **AVIGNON CFC / MORIERES ACS** du 04/11/2018 est reporté au **25/11/2018**.

#### == Poule C

**ISLE BC** déclare **FORFAIT GENERAL**. Les points sont retirés.

## U15

### U15 D2

#### == Poule B

Le match n° 51655.1 : **ISLE BC / CALAVON FC** du 04/11/2018 se jouera le **23/12/2018**.

### U15 D3

#### == Poule A

Le match n° 52042.1 : **ENTRAIGUES FC / VELLERON SO.** du 04/11/2018 se jouera le **23/12/2018**.

#### == Poule B

Le match n° 52085.1 : **PROVENCE RC / JONQUIERES SC** du 04/11/2018 se jouera le **23/12/2018**.

Le match n° 52088.1 : **VAISON O. / DENTELLES FC 2** du 04/11/2018 se jouera le **23/12/2018**.

Le match n° 52096.1 : **CADEROUSSE US / MORIERES ACS** du 18/11/2018 se jouera le **17/11/2018 à 15h30**.

#### == Poule C

Le match n° 52124.1 : **NOVES O. / JONQUIERES SC 2** du 07/10/2018 se jouera le **23/12/2018**.

Le match n° 52123.1 : **MAILLANE SDE / GRAVESON ENT.** du 07/10/2018 se jouera le **23/12/2018**.

#### == Poule D

Le match n° 52179.1 : **ST ETIENNE GRES / PERTUIS USR** du 04/11/2018 se jouera le **23/12/2018**.

#### == Poule E

Le match n° 52213.1 : **GORDES ESP. / BONNIEUX FC** du 07/10/2018 se jouera le **23/12/2018**.

## COUPE

**TIRAGE COUPES GRAND VAUCLUSE ET AVENIR  
U15 ET U17  
MARDI 20 NOVEMBRE A 18H00 AU DISTRICT.**

## **COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### ***Réunion du Mardi 06 Novembre 2018***

**Présents** : Mmes CHEVALLIER (Présidence), COLOMBI. MM. BES, MASSANO, GARCIA.

**Excusés** : Mmes PELLEGRIN, CATALANO. M. MALLAMACI, BRIEU, PEGAS.

**Assistent à la séance** : M. GUIZZARDI (Vice-Président District). Mme CHAMBON (CTD DAP).

## **RAPPEL**

### **REGLEMENTS DES COUPES**

En cas d'indisponibilité d'utiliser leur terrain, les clubs recevant doivent impérativement fournir un terrain de repli ou inverser la rencontre **avec l'accord du club adverse, sous peine de match perdu.**

## CORRESPONDANCE

CADEROUSSE US : Pris note de votre engagement en U12 F.

## SECTEUR CHAMPIONNATS

### CHAMPIONNAT U15 F – D1

#### == POULE A

Match n° 52494.1 : **VEDENE AC 1 / MONTEUX FCF 1** du **13/10/2018** est reporté par la Commission suite aux intempéries. Le match devra se jouer impérativement le 17/11/2018 à 17h30, voir avant si accord des deux clubs ou si besoin inversion du match. Aucun report de match ne sera accepté. Veuillez signaler tout changement à la Commission.

Match n° 52499.1 : **VEDENE AC 1 / PERTUIS USR 2** du **10/11/2018** se jouera à **10h30 à la Banastière 2.**

Accords des deux clubs et de la Commission.

#### == POULE B

**PERTUIS USR ET AVIGNON AC** : Refus de la Commission Féminine concernant votre demande de report de match.

Match n° 52514.1 : **AVIGNON AC 1 / PERTUIS USR 1** est maintenu au **10/11/2018 à 14h30 à Roumanille.**

#### == POULE C

Match n° 52530.1 : **ETOILE AUBUNE 1 / MONTEUX FC 2** du **10/11/2018** se jouera à **15h30** sur le terrain **d'AUBIGNAN**. Indisponibilité terrain.

#### == POULE D

Match n° 52546.1 : **VENTOUX SUD FC 1 / CADENET FOOT LUB 1** du **10/11/2018** se jouera à **16h à BEDOIN**. Indisponibilité de terrain.

### CHAMPIONNAT U18F – D1

#### == POULE B

Match n° 52414.1 : **VENTOUX SUD FC 1 / VAISON FF 1** du **10/11/2018** se jouera à **16h à BEDOIN**. Indisponibilité de terrain.

#### == POULE C

Match n° 52428.1 : **MAILLANE SDE 1 / SORGUES ESP 1** du **10/11/2018** se jouera à **16h**. Indisponibilité de terrain.

**PERTUIS USR ET AVIGNON AC** : Refus de la Commission Féminine concernant votre demande de report de match.

Match n° 52427.1 : **PERTUIS USR 1 / AVIGNON AC 2** est maintenu au **10/11/2018 à 16h stade Verdun.**

### CHAMPIONNAT ADULTES À 8 – D2

#### == POULE A

Match n° 52311.1 : **MORIERES ACS 1 / NOVES O. 1** du **04/11/2018** est reporté par la Commission suite aux intempéries au **11/11/2018 à 9h00.**

Match n° 52312.1 : **VAISON FF 1 / DENTELLES FC 1** du **04/11/2018** est reporté par la Commission suite aux intempéries au **11/11/2018 à 10h30.**

#### == POULE B

**MOURIES ENT**: Une réponse vous a été faite.

Match n° 52346.1 : **GORDES ESP 1 / MOURIES ENT 1** est maintenu le **11/11/2018 à 10h30.**

**CAVAILLON PHENIX FEM** : Votre demande de changement de date ne peut pas être acceptée par la Commission car le **17/03/2019** est une journée de coupe.

Match n° 52357.2 : **CAVAILLON PHENIX FEM. 2 / MOURIES ENT 1** est maintenu au **10/03/2019.**

### CHAMPIONNAT ADULTES A 11 – D1

#### == POULE C

**AVIGNON AC** : En attente de l'accord du club adverse.

Match n° 52292.1 : **AVIGNON AC 2 / JONQUIERES SC 1** est maintenu au **18/11/2018 à 10h30** sur le **stade Dulcy.**

## SECTEUR COUPES

### COUPE PAUL CHABAS

**CAVAILLON PHENIX FEM. 1 / TARASCON FC 1** du **11/11/2018** se jouera à **14h00** au **stade Roman.**

**VENTOUX SUD FC 1 / RASTEAU AS 1** du **11/11/2018** se jouera à **10h30** au **stade de BEDOIN.**

# COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

## *Réunion du Vendredi 02 Novembre 2018*

**Présents :** MM. BATTISTA (Président), LAURENT, MAUREAU, THIABAUD, COMBE.

**Assistent :** Mme CHAMBON (CTD DAP). MM. GRAUGNARD (CTD), NOUGUIER (BMF), GUIZZARDI (Délégué du Comité Direction).

**Excusés :** MM. PLUQUET, ZANDOMENEGHI, PLUOT, VOULET

## CATEGORIE U12-U13

### AMENDE 10 €

**- Absence de licences arbitre :**

J4 - Poule 9 : **ESP .GORDES,**

J4 - Poule 7 : **TOUR AIGUES,**

J1 - Poule 1 : **CAVAILLON ARC,**

J3 - Poule 3 : **BC ISLE,**

J3 - Poule 9 : **ENTRAIGUES FC,**

J3 - Poule 6 : **GADAGNE SC,**

J4 - Poule 2 : **FC ORANGE.**

**- Forfait simple :**

J4 - Poule 5 : **FC CARPENTRAS,**

J4 - Poule 11 : **VISAN JS,**

J3 - Poule 8 : **ETOILE D'AUBUNE, RC PROVENCE,**

J3 - Poule 11 : **SARRIANS COM, VENTOUX SUD.**

**- Feuille de match non parvenue :**

J4 - Poule 9 : **LE PONTET GD AV. 84,**

J4 - Poule 10 : **VILLENEUVE FC,  
AVIGNON CFC**

J3 - Poule 3 : **TARASCON FC,**

J4 - Poule 2 : **MONTEUX 3,**

J4 - Poule 3 : **CFC AVIGNON.**

**- Absence de licence joueur :**

J3 - Poule 3 : **BC ISLE,**

J3 - Poule 9 : **ENTRAIGUES FC,**

J4 - Poule 4 : **AUTRE PROVENCE.**

**- Amendes complémentaires :**

J3 - Poule 3 : **VILLENEUVE FC,**

J4 - Poule 2 : **MONTFAVET SC.**

<b>Calendrier Prévisionnel U12/U13</b>			
<i>Saison 2018/2019</i>			
Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
08-sept	Réunion éducateurs	19-janv	J6
15-sept		26-janv	Rattrapages
22-sept	Brassages	02-févr	J7
29-sept	Brassages	09-févr	
06-oct	Brassages	16-févr.	
13-oct	Brassages	23-févr	
20-oct	Rattrapages brassages	2-mars	J1
27-oct		09-mars	Finale Challenge U13 ou <span style="color: red;">Rattrapages</span>
03-nov		16-mars	J2
10-nov	J1	23-mars	Finale Départementale Festival Foot ou <span style="color: red;">Rattrapages</span>
17-nov	1er tour Festival Foot	30-mars	J3
24-nov	J2	06-avr	J4
01-déc	J3	13-avr.	
08-déc	J4	20-avr	

15-déc	J5	27-avr.	Finale Régionale Festival Foot ou <b>Rattrapages</b>
22-déc		04-mai	J5
29-déc		11-mai	J6
05-janv		18-mai	J7
12-janv	2ème tour Festival Foot ou Challenge Départemental	25-mai	<b>Rattrapages</b>

## CATEGORIE U10-U11

<b>Calendrier Prévisionnel U10-U11</b> Saison 2017/2018
--

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
15-sept	Rentrée du Foot	26-janv	Challenge Départemental
22-sept		02-févr	7
29-sept	Brassages	09-févr	
06-oct	Brassages	16-févr	
13-oct	Brassages	23-févr	
20-oct	Ratt	02-mars	1
27-oct		09-mars	2
03-nov		16-mars	Journée Dép. clubs labellisés ou Ratt
10-nov	1	23-mars	3
17-nov	2	30-mars	4
24-nov	3	06-avr	Journée Reg. clubs labellisés ou Ratt
01-déc	Challenge Départemental	13-avr	
08-déc	4	20-avr	
15-déc	5	27-avr	5
22-déc		04-mai	Finale Challenge Départemental
29-déc		11-mai	6
05-janv		18-mai	7
12-janv	Ratt	25-mai	Ratt
19-janv	6	01-juin	

## CATEGORIE U8-U9

<b>Calendrier Prévisionnel U8-U9</b> Saison 2018/2019
--

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
22/9	Rentrée du Foot	19/1	
29/9		26/1	Plateau 6

6/10	Plateau 1 chez A	2/2	
13/10		9/2	
20/10		16/2	
27/10		23/2	
3/11		2/3	Plateau 7
10/11	Plateau 2 chez B	9/3	
17/11		16/3	Plateau 8
24/11	Plateau 3 chez C	23/3	
1/12		30/3	Plateau 9
8/12	Plateau 4 chez D	6/4	
15/12		13/4	
22/12		20/4	
29/12		27/4	Plateau 10
5/1		4/5	
12/1	Plateau 5 chez E	11/5	Journée Nationale des Débutants

## POULES U8/U9

### POULE 1

A	VALREAS US 1
B	VISAN JS 1
C	BOSQUETAINE US 1
D	VAISON O. 1
E	AUTRE PROVENCE U.S 1
F	VISAN JS 2
G	VAISON O. 2
H	VISAN JS 3
I	R.C PROVENCE 3
J	R.C PROVENCE 4
K	AUTRE PROVENCE U.S 2

### POULE 2

A	CADEROUSSE US 1
B	JONQUIERES SC 1
C	VEDENE AC 3
D	BEDARRIDES AS 1
E	E.AUBUNE 2
F	JONQUIERES SC 2
G	BEDARRIDES AS 2
H	VEDENE AC 4
I	JONQUIERES SC 3
J	E.AUBUNE 3

### POULE 3

A	R.C PROVENCE 1
B	PIOLENC AS 1
C	BOLLENE RCB 1
D	COMTAT VENAISSIN JS 3
E	R.C PROVENCE 2
F	PIOLENC AS 2
G	BOLLENE RCB 2
H	PIOLENC AS 3
I	BOLLENE RCB 3
J	

### POULE 4

A	MALAUCENE RG 1
B	CAROMB SC 1
C	SARRIANS COM 2
D	CARPENTRAS F.C. 2
E	ALTHEN SC 1
F	ENTRAIGUES FC 1
G	SARRIANS COM 3
H	CARPENTRAS F.C. 3
I	ENTRAIGUES FC 2
J	MALAUCENE RG 2

### POULE 5

A	TARASCON FC 1
B	GRAVESON ENT 1
C	ROGNONAS SC 1
D	
E	BOULBON ES 1
F	TARASCON FC 2
G	BOULBON ES 2
H	TARASCON FC 3
I	
J	

### POULE 6

A	MONTFAVET SC 1
B	ST SAT AVIGNON US 1
C	AVIGNON OUEST F.C 1
D	MONTFAVET SC 2
E	ST SAT AVIGNON US 2
F	AVIGNON OUEST F.C 2
G	AVIGNON OUEST F.C 3
H	LES ANGLES EMAF 1
I	LES ANGLES EMAF 2
J	ST SAT AVIGNON US 3

### POULE 7

A	PLAN D'ORGON 1
B	C. O. CABANNAIS 1
C	ST ANDIOL O. 1
D	CHEVAL BLANC FC 1
E	MOLLEGES FC 1
F	PLAN D'ORGON 2
G	C. O. CABANNAIS 2
H	CHEVAL BLANC FC 2
I	PLAN D'ORGON 3
J	ST ANDIOL O. 2
K	CHEVAL BLANC FC 3
L	C. O. CABANNAIS 3

### POULE 8

A	ST JEAN GRES FONTV. 1
B	AUREILLE FC 1
C	MAUSSANE ESVB 1
D	VAL DURANCE FA 1
E	MOURIES ENT. 1
F	ST JEAN GRES FONTV. 2
G	AUREILLE FC 2
H	MAUSSANE ESVB 2
I	VAL DURANCE FA 2
J	MOURIES ENT. 2

### POULE 9

A	LES VIGNERES FC 1
B	LE THOR U.S 1
C	SC GADAGNE 2
D	LE THOR U.S 2
E	SC GADAGNE 3
F	
G	
H	
I	
J	

POULE 10	
A	PAYS D'APT 1
B	GORDES ESP. 1
C	BONNIEUX LACOSTE ASJ 1
D	GOULT ROUSSILLON 1
E	PAYS D'APT 2
F	GOULT ROUSSILLON 2
G	PAYS D'APT 3
H	BONNIEUX LACOSTE ASJ 2
I	
J	

POULE 11	
A	ET.S.CUCURON 1
B	VILLELAURE SOC 1
C	FOOTBALL CADENET LUB 1
D	SUD LUBERON ENT. S. 1
E	OPPEDE MAUBEC 1
F	FOOTBALL CADENET LUB 2
G	SUD LUBERON ENT. S. 2
H	VILLELAURE SOC 2
I	
J	

## POULE U9

POULE 12	
A	MONDRAGON MORNAS 1
B	LAPALUD US 1
C	COMTAT VENAISSIN JS 1
D	CAMARET AS 1
E	MONDRAGON MORNAS 2
F	LAPALUD US 2
G	COMTAT VENAISSIN JS 2
H	CAMARET AS 2
I	
J	

POULE 13	
A	COURTHEZON SC 1
B	ORANGE FC 1
C	ORANGE GRES US 1
D	DENTELLES FC 1
E	SARRIANS COM 1
F	E.AUBUNE 1
G	ORANGE FC 2
H	DENTELLES FC 2
I	ORANGE GRES US 2
J	

POULE 14	
A	PERNES ESP 1
B	MONTEUX O. 1
C	VENTOUX SUD FC M/B 1
D	VEDENE AC 1
E	PERNES ESP 2
F	MONTEUX O. 2
G	VENTOUX SUD FC M/B 2
H	VEDENE AC 2
I	MONTEUX O. 3
J	VENTOUX SUD FC M/B 3

POULE 15	
A	CARPENTRAS F.C. 1
B	PERNES ESP 3
C	ST DIDIER US 1
D	PERNES ESP 4
E	MORIERES ACS 1
F	MORIERES ACS 2
G	ISLE BC 3
H	CAUMONT FC 1
I	CAUMONT FC 2
J	

POULE 16	
A	VILLENEUVE FC 1
B	AVENIR CLUB AVIGNON 1
C	LE PONTET US 1
D	SORGUES ESP 1
E	VILLENEUVE FC 2
F	AVENIR CLUB AVIGNON 2
G	LE PONTET US 2
H	SORGUES ESP 2
I	LE PONTET US 3
J	SORGUES ESP 3

POULE 17	
A	AVIGNON CFC 1
B	AVIGNON US 1
C	AVIGNON CFC 2
D	AVENIR CLUB AVIGNON 3
E	AVIGNON US 2
F	AVENIR CLUB AVIGNON 4
G	AVIGNON CFC 3
H	LES ANGLES EMAF 3
I	
J	

POULE 18	
A	BARBENTANE O. 1
B	MAILLANE SDE 1
C	NOVES O. 1
D	ST REMY AS 1
E	CHATEAURENARD FA 1
F	BARBENTANE O. 2
G	MAILLANE SDE 2
H	NOVES O. 2
I	ST REMY AS 2
J	EYRAGUES O. 1

POULE 19	
A	CALAVON FC 1
B	ISLE BC 1
C	GADAGNE SC 1
D	VELLERON SO 1
E	CAVAILLON ARC 1
F	CALAVON FC 2
G	ISLE BC 2
H	VELLERON SO 2
I	CALAVON FC 3
J	CAVAILLON ARC 2

POULE 20	
A	PERTUIS USR 1
B	TOUR AIGUES US 1
C	
D	TOUR AIGUES US 2
E	PERTUIS USR 3
F	TOUR AIGUES US 3
G	
H	
I	
J	

## POULES U8

POULE 21	
A	LAPALUD US 3
B	MONDRAGON MORNAS 3
C	CAMARET AS 3
D	ORANGE FC 3
E	LAPALUD US 4
F	MONDRAGON MORNAS 4
G	CAMARET AS 4
H	
I	
J	

POULE 22	
A	ORANGE GRES US 3
B	COURTHEZON SC 2
C	DENTELLES FC 3
D	MONTEUX O. 4
E	ORANGE GRES US 4
F	COURTHEZON SC 3
G	DENTELLES FC 4
H	MONTEUX O. 5
I	MONTEUX O. 6
J	

POULE 23	
A	
B	VENTOUX SUD FC M/B 4
C	PERNES ESP 5
D	ST DIDIER US 2
E	VENTOUX SUD FC M/B 5
F	PERNES ESP 6
G	ST DIDIER US 3
H	VENTOUX SUD FC M/B 6
I	
J	

POULE 24	
A	AVENIR CLUB AVIGNON 5
B	VILLENEUVE FC 3
C	SORGUES ESP 4
D	LE PONTET US 4

POULE 25	
A	AVIGNON US 3
B	AVIGNON CFC 4
C	AVENIR CLUB AVIGNON 7
D	MORIERES ACS 3

POULE 26	
A	BARBENTANE O. 3
B	MAILLANE SDE 3
C	NOVES O. 3
D	ST REMY AS 3

Suite POULE 24	
E	AVENIR CLUB AVIGNON 6
F	VILLENEUVE FC 4
G	SORGUES ESP 5
H	LE PONTET US 5
I	SORGUES ESP 6
J	AVIGNON CFC 7

Suite POULE 25	
E	AVIGNON CFC 5
F	AVENIR CLUB AVIGNON 8
G	AVIGNON US 4
H	AVIGNON CFC 6
I	MORIERES ACS 4
J	MORIERES ACS 5

Suite POULE 26	
E	CHATEAURENARD FA 2
F	BARBENTANE O. 4
G	MAILLANE SDE 4
H	NOVES O. 4
I	CHATEAURENARD FA 3
J	EYRAGUES O. 2

POULE 27	
A	VELLERON SO 3
B	CALAVON FC 4
C	ISLE BC 3
D	CAUMONT F.C 3
E	VELLERON SO 4
F	ISLE BC 4
G	CALAVON FC 5
H	CALAVON FC 6
I	CAVAILLON ARC 3
J	CAVAILLON ARC 4
K	FC CHEVAL BLANC 4
L	FA VAL DURANCE 3

POULE 28	
A	TOUR AIGUES US 4
B	PERTUIS USR 2
C	TOUR AIGUES US 5
D	PERTUIS USR 4
E	TOUR AIGUES US 6
F	TOUR AIGUES US 7
G	
H	
I	
J	

### CATEGORIE U6/U7

<p><b>Calendrier Prévisionnel U6-U7</b> Saison 2018/2019</p>
--

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
29/9	Rentrée du Foot	26/1	
6/10		2/2	Plateau 6
13/10	Plateau 1 chez A	9/2	
20/10		16/2	
27/10		23/2	
3/11		2/3	
10/11		9/3	Plateau 7
17/11	Plateau 2 chez B	16/3	
24/11		23/3	Plateau 8
1/12	Plateau 3 chez C	30/3	
8/12		6/4	Plateau 9
15/12	Plateau 4 chez D	13/4	
22/12		20/4	
29/12		27/4	
5/1		4/5	Plateau 10
12/1		11/5	
19/1	Plateau 5 chez E	18/5	Journée Nationale des Débutants

## POULES U7

POULE 1	
A	CAMARET AS 1
B	COURTHEZON SC 1
C	JONQUIERES SC 1
D	LAPALUD US 1
E	BEDARRIDES AS 1
F	CAMARET AS 2
G	COURTHEZON SC 2
H	CAMARET AS 3
I	
J	

POULE 2	
A	MONTEUX O. 1
B	PERNES ESP 1
C	VENTOUX SUD FC M/B 1
D	MALAUCENE RG 1
E	VEDENE AC 1
F	MONTEUX O. 2
G	PERNES ESP 2
H	VENTOUX SUD FC M/B 2
I	MONTEUX O. 3
J	VEDENE AC 2

POULE 3	
A	AVENIR CLUB AVIGNON 1
B	AVIGNON CFC 1
C	AVIGNON OUEST F.C 1
D	
E	
F	AVENIR CLUB AVIGNON 2
G	AVIGNON CFC 2
H	AVIGNON OUEST F.C 2
I	
J	

POULE 4	
A	
B	CAUMONT F.C 1
C	ISLE BC 1
D	CALAVON FC 1
E	CAVAILLON ARC 1
F	CALAVON FC 2
G	CAVAILLON ARC 2
H	ISLE BC 2
I	
J	

POULE 5	
A	TOUR AIGUES US 1
B	PERTUIS USR 1
C	
D	TOUR AIGUES US 2
E	PERTUIS USR 2
F	TOUR AIGUES US 3
G	
H	
I	
J	

POULE 6	
A	MORIERES ACS 1
B	
C	LE PONTET US 1
D	SORGUES ESP 1
E	MORIERES ACS 2
F	
G	LE PONTET US 2
H	SORGUES ESP 2
I	SORGUES ESP 3
J	

## POULES U6

POULE 7	
A	LAPALUD US 3
B	CAMARET AS 4
C	
D	JONQUIERES SC 2
E	LAPALUD US 2
F	CAMARET AS 5
G	
H	
I	
J	

POULE 8	
A	PERNES ESP 3
B	BEDARRIDES AS 2
C	SORGUES ESP 4
D	MORIERES ACS 3
E	LE PONTET US 3
F	SORGUES ESP 5
G	MORIERES ACS 4
H	LE PONTET US 4
I	
J	

POULE 9	
A	BARBENTANE O. 2
B	AVENIR CLUB AVIGNON 3
C	
D	
E	AVIGNON CFC 3
F	BARBENTANE O. 3
G	AVIGNON CFC 4
H	
I	
J	

POULE 10	
A	CAVAILLON ARC 3
B	CALAVON FC 3
C	CAUMONT F.C 2
D	
E	CALAVON FC 4
F	ISLE BC 3
G	
H	
I	
J	

POULE 11	
A	PERTUIS USR 3
B	
C	TOUR AIGUES US 4
D	PERTUIS USR 4
E	TOUR AIGUES US 5
F	TOUR AIGUES US 6
G	
H	
I	
J	

## POULES U6/U7

POULE 12	
A	NYONS FC 1
B	SAHUNE AS 1
C	VAISON O. 1
D	VALREAS US 1
E	VISAN JS 1
F	AUTRE PROVENCE U.S 1
G	VAISON O. 2
H	
I	
J	

POULE 13	
A	BOLLENE RCB 1
B	COMTAT VENAISSIN JS 1
C	R.C PROVENCE 1
D	MONDRAGON MORNAS 1
E	PIOLENC AS 1
F	BOLLENE RCB 2
G	R.C PROVENCE 2
H	MONDRAGON MORNAS 2
I	PIOLENC AS 2
J	

POULE 14	
A	ORANGE FC 1
B	CADEROUSSE US 1
C	ORANGE GRES US 1
D	DENTELLES FC 1
E	JONQUIERES SC 3
F	ORANGE FC 2
G	ORANGE GRES US 2
H	ORANGE GRES US 3
I	CADEROUSSE US 2
J	CADEROUSSE US 3



POULE 15		POULE 16		POULE 17	
A	CAROMB SC 1	A	LES ANGES EMAF 1	A	ENTRAIGUES FC 2
B	E.AUBUNE 1	B	AVIGNON US 1	B	VELLÉRON SO 1
C	SARRIANS COM 1	C	MONTFAVET SC 1	C	ENTRAIGUES FC 1
D	CARPENTRAS F.C. 1	D	VILLENEUVE FC 1	D	ALTHEN SC 1
E	ST DIDIER US 1	E	U.S BARTHELASSE 1	E	ST SAT AVIGNON US 1
F	E.AUBUNE 2	F	LES ANGES EMAF 2	F	GADAGNE SC 1
G	CARPENTRAS F.C. 2	G	AVIGNON US 2	G	GADAGNE SC 2
H	MALAUCENE RG 2	H	VILLENEUVE FC 2	H	LE THOR U.S 1
I		I	AVIGNON US 3	I	
J		J	MONTFAVET SC 2	J	

POULE 18		POULE 19		POULE 20	
A	MOURIES ENT 1	A	TARASCON FC 1	A	CHEVAL BLANC FC 1
B	AUREILLE FC 1	B	ST JEAN GRES FONTV. 1	B	PLAN D'ORGON 1
C	MAUSSANE ES 1	C	ST REMY AS 1	C	MOLLEGES FC 1
D	ST JEAN GRES FONTV. 4	D	MAILLANE SDE 1	D	ST ANDIOL O. 1
E		E	TARASCON FC 2	E	C. O . CABANNAIS 1
F	MOURIES ENT 2	F	ST JEAN GRES FONTV. 2	F	CHEVAL BLANC FC 2
G	ST JEAN GRES FONTV. 5	G	ST JEAN GRES FONTV. 3	G	PLAN D'ORGON 2
H		H	ST REMY AS 2	H	C. O . CABANNAIS 2
I		I		I	CHEVAL BLANC FC 3
J		J		J	EYGALIERES US 1

POULE 21		POULE 22	
A	AV.GOULT ROUSSILLON 1	A	CHATEAURENARD FA 1
B	SUD LUBERON ENT. S. 1	B	EYRAGUES O. 1
C	CUCURON ES 1	C	ROGNONAS SC 1
D	VILLELAURE SOC 1	D	GRAVESON ENT 1
E	PAYS D'APT 1	E	NOVES O. 1
F	SUD LUBERON ENT. S. 2	F	CHATEAURENARD FA 2
G		G	CHATEAURENARD FA 3
H		H	GRAVESON ENT 2
I		I	GRAVESON ENT 3
J		J	NOVES O. 2
		K	BARBENTANE O. 1

## COMMISSION TECHNIQUE

### DISPOSITIF de FORMATION de l'ENCADREMENT des CLUBS, Saison 2018/2019

**Formule (4 jours) : Certificat Fédéral de Football 1 - 2 - 3 – 4 ou**  
**Formule (2 jours) : Module U7 (1 jour) - U9 – U11 – U13 – U15 – U19 – Séniors - GB**

La Commission Technique du District GRAND VAUCLUSE de Football organise des stages de formation aux certificats fédéraux à destination de l'encadrement des clubs sous la forme de stages continus ou sous la forme modulaire.

**Les dates de FORMATION ou les FORMULES sont susceptibles de nouvelles programmations ou de modifications en fonction des possibilités d'organisation, des besoins des clubs, du calendrier régional ou directives de la DTN.**

**Les dates des CERTIFICATIONS (inscription volontaire des candidats) seront proposées pour la validation des formations par la Ligue de la Méditerranée (9 dates dans la saison).**

#### RENSEIGNEMENTS

Après du CTD, Ludovic GRAUGNARD (04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52)  
District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL  
**Clos des bastides – Chemin Bel Air – C.S. 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex**  
Tel : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03 – Mail : [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)

#### INSCRIPTIONS aux formations

Via Site Internet du District

Cliquez sur l'onglet «Technique» «Formations de cadres» «Inscriptions»

	<b>Module GB</b> <b>Découverte</b> <b>Ou</b> <b>CFF4 ...</b>	<b>C.F.F.1 ou</b> <b>Module U9 ou</b> <b>Module U11</b>	<b>C.F.F.2 ou</b> <b>Module U13 ou</b> <b>Module U15</b>	<b>C.F.F.3 ou</b> <b>Module U17/U19 ou</b> <b>Module SENIOR</b>
ORGANISATION	Différentes formules pourront être proposées : (4 jours en continu, 2 jours à suivre, 2 journées discontinues, ...). Le nombre de places en formation est limité.			

INSCRIPTIONS	<b>NB : l'entrée en formation est libre.</b> Exemple : je peux commencer par suivre le module U15, puis faire le module U9, puis le module SENIOR, ... ou suivre le CFF3 puis le CFF1.
CERTIFICATION	<b>Date décalée dans le temps :</b> Le candidat devra se présenter en justifiant de <b>5 séances faites en club dans l'une des catégories concernées</b> par le diplôme visé (validation par tuteur de son choix ayant au minimum le diplôme équivalent à celui visé par le candidat). Il s'inscrit à la certification s'il le souhaite et quand il le souhaite (à condition d'être titulaire de l' <b>attestation complète</b> du certificat demandé). Ex : Attestation U13 et attestation U15 (obtenues en ayant suivi soit 2 modules soit un stage CFF complet) pour présenter le CFF2...
MODALITÉS d'ÉVALUATION	Les candidats qui s'inscriront aux journées de certification recevront une convocation avec un thème pédagogique de séance à préparer. Ils devront présenter les <u>attestations de formation</u> obtenue à l'issue d'un stage complet ou des modules. Ils seront évalués au cours d'un <u>passage pédagogique</u> en situation puis d'un <u>entretien oral</u> portant sur le dossier présenté (les séances faites en club) et sur les connaissances.

## PLANNING FORMATIONS de CADRES 2018-2019

Dates	COUT FORMULE	Type de Formation	Lieux	Objectifs des formations	Conditions d'inscription (dès la mise en ligne des formations sur Internet)
26.27.29.30 Novembre 2018	160 euros ½ Pension	<b>CFF2 2x2 jours</b>	Secteur centre et nord	<b>Module U7</b> Catégories : U6 et U7 Etre en capacité de : Prendre un groupe en main et d'animer une séance de découverte au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini	<b>Module U7</b> Etre âgé de 18 ans Etre licencié FFF <b>Inscription via site Internet du District</b>  <b>Module U9</b> Etre âgé de 15 ans minimum Etre licencié FFF <b>Inscription via site Internet du District</b>  <b>Modules U11/U13/U15/ CFF1/CFF2/CFF3/ GB découverte</b> Etre âgé de 16 ans minimum Etre licencié FFF <b>Inscription via site Internet du District</b>  <b>Cliquez Onglet FORMATION</b>  <b>Puis Inscriptions</b>  Choisir ensuite la formule désirée :  <b>-Module 32h pour un CFF, -Module 16h pour une catégorie précise, -Module complémentaire pour U7, -Module GB découverte.</b>  <b>Pensez à notifier le mail du candidat à la formation au moment de l'inscription</b>
19 Décembre 2018	25 euros ½ Pension	<b>Module Animatrice</b>	Carpentras	<b>Module U9</b> Catégories : U8 et U9 Etre en capacité de : Prendre un groupe en main et d'animer une séance d'éveil au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini	
7.8.10.11 Janvier 2019	160 euros ½ Pension	<b>CFF1 4 jours</b>	District Grand Vaucluse	<b>Module U11</b> Catégorie : U10 et U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U11 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	
28.29.31 Janvier et 01.Février 2019	160 euros ½ Pension	<b>CFF3 2 x 2 jours</b>	Secteur centre et nord	<b>CFF1</b> Catégories : U9 à U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour les catégories du foot d'animation, d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans les catégories d'âge concernées.	
9 Février 2018	25 euros ½ Pension	<b>Module U7</b>		<b>Module U13</b> Catégorie : U13 (11/12 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U13 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	
4 et 5 Mars 2019	80 euros ½ Pension	<b>Module U13 2 jours</b>	Secteur sud	<b>Module U15</b> Catégorie : U 15 (13/14 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U15 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	
7 et 8 Mars 2019	80 euros ½ Pension	<b>Module U15 2 jours</b>	Secteur sud	<b>CFF2</b> Catégories : U13 à U15 (11 ans à 14 ans) Etre en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre de la préformation D'entraîner des groupes de jeunes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie	
25 et 26 Mars 2019	80 euros ½ Pension	<b>Module U9 2 jours</b>	Secteur sud	<b>CFF3</b> Catégories : U17.U19 à Séniors Etre en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre du foot de formation et séniors D'entraîner des groupes d'adultes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie	
28 et 29 Mars 2019	80 euros ½ Pension	<b>Module U11 2 jours</b>	Secteur sud		
1.2.4.5 Avril 2019	160 euros ½ Pension	<b>CFF3 2 X 2 jours</b>	Secteur sud		
6.7.9.10 Mai 2019	160 euros ½ Pension	<b>CFF2 2 x 2 jours</b>	Secteur centre		

**Certifications prévues dans le Grand Vaucluse : 16 Novembre 2018 - 01 Mars 2019 - 17 Mai 2019**

### INFO PRATIQUE

#### **LICENCE(S) « EDUCATEURS »**

Vous avez la possibilité de demander une licence « spécifique » pour vos éducateurs en début de saison.  
Vous pourrez cocher la case sur le bordereau de demande pour la licence correspondant à :

- **ANIMATEUR FEDERAL** (attestations de modules),
- **EDUCATEUR FEDERAL ou TECHNIQUE REGIONAL ou TECHNIQUE NATIONAL** (diplômes reconnus).

ANIMATEUR FÉDÉRAL*	EDUCATEUR FÉDÉRAL	TECHNIQUE RÉGIONAL	TECHNIQUE NATIONAL
- module U9 et/ou U11 - module U13 et/ou U15 - module U17.19 et/ou Séniors - module Gardien de but - module Beach Soccer - module U6/U7 - module handicap - module Futsal	- initiateur 1 - initiateur 2 - animateur sénior - C.F.F 1, C.F.F 2 ou C.F.F 3 <b>Certifié</b>	- BEES 1 - Brevet de Moniteur de Football (BMF) - Brevet d'Entraîneur Football (BEF)	Diplôme d'Entraîneur de Football (DEF) - Diplôme d'Entraîneur Supérieur (DES)

## «LES ESPOIRS DU FOOTBALL» Une des étapes de la formation de la joueuse ou du joueur

La Commission Technique vous informe des actions fédérales mises en place concernant l'Evaluation, l'Observation, la Détection, le Perfectionnement et la Sélection pour les joueuses et joueurs concernés par les catégories d'âge suivantes.

### **Catégories concernées :**

Garçons : U13 /U14 /U15/ U16,

Filles : U13 /U14 /U15.

### **Objectifs de l'opération :**

#### **DÉTECTER / ORIENTER / ACCOMPAGNER / FORMER / SÉLECTIONNER**

- Permettre la promotion des jeunes joueurs(ses), de tous(tes) les jeunes joueurs(ses),
- Confronter les meilleurs(es) entre eux(elles) (*émulation, évaluation, ...*),
- Renforcer le niveau technique,
- Enrichir les connaissances en terme de principes de jeu,
- Renforcer les qualités psychologiques (*comportement, compétitivité, ...*),
- Favoriser la préparation de l'élite départementale (*vers l'élite régionale, puis nationale*),
- Favoriser l'orientation des meilleurs(es) vers les structures d'accès au haut niveau, (*Pôles Espoirs, Pôle France, Sections «Elite», Centre Formation, clubs de haut niveau ....*).

### **TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS**

#### **Lien**

- Planning des DÉTECTIONS Garçons
- Planning des DÉTECTIONS Filles
  
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U13,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U16,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U13.
  
- Grilles des procédures d'organisation par catégories (ajustement possible en fonction des catégories d'âge, du nombre de joueurs, des conditions d'organisation ....), elles concernent les garçons et s'appliquent aussi au niveau des filles (même si le calendrier est différent) dans les objectifs et les modalités de travail.

## **OPERATION « Les ESPOIRS du FOOTBALL » GARCONS (U13-U14) OPERATION DE DÉTECTIONS GARCONS (U15-U16)**

**Détection / Accompagnement / Perfectionnement / Évaluation / Sélection 2018/2019**

**Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueurs des catégories U13 à U16 dans le cadre du P.P.F. (Plan de Formation Fédéral).**

### **Action menée en 3 temps :**

- Évaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	<b>1<sup>ère</sup> Phase</b>	<b>2<sup>ème</sup> Phase</b>	<b>3<sup>ème</sup> Phase</b>
<p><b>U13</b> 12 ans</p> <p>&amp;</p> <p>Pôle Espoirs</p>	<p><b><u>Détection dans les clubs</u></b></p> <p><i>Propositions clubs + observations matchs</i></p> <p><i>Retour fiche au District avant le 18 Octobre 2018</i></p>	<p><b><u>Détection / Observation District</u></b> (Convocation District)</p> <p><u>Dates rassemblements et détections :</u></p> <p>14 novembre 2018 28 novembre 2018 12 décembre 2018 09 janvier 2019 16 janvier 2019 23 janvier 2019</p> <p>Retour liste Pôle Espoir : 28 janvier 2019</p> <p><u>Dates CPS :</u> 27 février - 03 avril 2019 15 mai - 12 juin 2019</p>	<p><b><u>Détection / Observation Ligue</u></b> (Convocation Ligue)</p> <p><u>1<sup>er</sup> Rassemblement Stages Interdépartementaux :</u></p> <p>Stage 1 18/19 Février 2019</p> <p>Stage 2 20/21 Février 2019</p> <p>Stage 22/23 Février 2019</p> <p><u>2<sup>ème</sup> rassemblement Journée Régionale :</u> Merc. 03 Avril 2019</p> <p><u>Stage Probatoire Pôle</u> Du 8 au 10 Mai 2018</p>

	<b>1<sup>ère</sup> Phase</b>	<b>2<sup>ème</sup> Phase</b>	<b>3<sup>ème</sup> Phase</b>
<p><b>U14</b> 13 ans</p>	<p><b><u>Détection dans les clubs</u></b></p> <p><i>Propositions clubs + observations matchs</i></p> <p><i>Retour fiche au District avant le : 23 Novembre 2019</i></p>	<p><b><u>Détection / Observation District</u></b> (Convocation District)</p> <p><u>Dates rassemblements et détections :</u></p> <p>22 et 23 Octobre 2018 (gpe n-1) 19 Décembre 2018 (gpe n-1)</p> <p><u>Dates CPS :</u> 30 janvier 2019 20 mars 2019 24 avril 2019 29 mai 2019</p>	<p><b><u>Détection / Observation Ligue</u></b> (Convocation Ligue)</p> <p><u>CPS :</u> Mercredi 23, 24 et 25 Octobre 2018 Mercredi 09 et 16 Janvier 2019</p> <p><u>Rassemblement Régional :</u> Mercredi 06 Mars 2019</p> <p><u>Stage Ligue :</u> Du 16 au 18 Avril 2019</p> <p><u>Match Amical :</u> Mercredi 15 Mai 2019</p> <p><u>Stage Inter Ligues :</u> du 18 au 20 Juin 2019</p>

	<b>1<sup>ère</sup> Phase</b>	<b>2<sup>ème</sup> Phase</b>	<b>3<sup>ème</sup> Phase</b>
<p><b>U15</b> 14 ans</p>	<p><b><u>Détection dans les clubs</u></b></p> <p><i>Propositions clubs + observations matchs</i></p> <p><i>Retour fiche au District avant le 14 Sept 2018</i></p>	<p><b><u>Détection / Observation District</u></b> (Convocation District)</p> <p><u>Dates rassemblements et détections :</u></p> <p>3 octobre 2018 (gpe n-1) 10 octobre 2018 17 octobre 2018</p> <p><u>Stage départemental :</u> 29-30-31 octobre 2018</p> <p><u>Match de préparation :</u> 7 novembre 2018 21 novembre 2018</p> <p><u>Rencontres Inter Districts :</u> (Convocation District) 5 décembre 2018</p>	<p><b><u>Détection / Observation Ligue</u></b> (Convocation Ligue)</p> <p><u>Rassemblement Rég.1 :</u> 05 Janvier 2019</p> <p><u>Rassemblement Rég.2:</u> 02 Février 2019</p> <p><u>Stage Régional :</u> Avenir : 12 au 14 Février 2019 Elite : 19 au 21 Février 2019</p> <p><u>Matches amicaux Elite / Avenir :</u> Mercredi 13 Mars 2019 Mercredi 27 Mars 2019</p>

			<u>Stage Inter Ligues :</u> Elite : 09 au 12 Avril 2019  Avenir : 16 au 19 Avril 2019
<b>U16</b> 15 ans	<u>Détection dans les clubs</u>  <b>Propositions clubs + observations matches</b>  <i>Retour fiche au District avant le : 10 Sept. 2018</i>	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District)  <u>Dates détections ou observations matches</u> 26 septembre 2018 + observations matches Août / Septembre	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue)  <u>Journée régionale :</u> Mercredi 29 Août 2018 Mercredi 26 Sept. 2018  <u>Stage Ligue :</u> 29 au 31 Octobre 2018  <u>Matches amicaux :</u> Mercredi 12 Déc. 2018 Mercredi 30 Janvier 2019  <u>Stage Inter Ligues :</u> Du 19 au 21 Février 2019

### CALENDRIER PREVISIONNEL

	<b>1<sup>ère</sup> phase</b>	<b>2<sup>ème</sup> phase</b>	<b>3<sup>ème</sup> phase</b>
<b>U15</b> <b>14 ans (2004)</b>  <b>Rassemblement Interdistricts</b>	<u>Détection dans les clubs</u>  <i>Retour fiche au District avant le 14 Sept. 2018</i>  <i>Propositions clubs et listing connus saison précédente</i>	<u>Détection / Observation District</u> (convocation District)  03 Octobre 2018 (Gpe U14 n -1) 10 Octobre 2017 17 Octobre 2017  <u>Stage Départemental</u> 29-30-31 oct 2018  <u>Match amical (à confirmer)</u> 7 Novembre 2018 21 Novembre 2018	<u>Observation Ligue</u>  <u>Match Interdistricts</u> 05 décembre 2018 vs Provence  <u>Journées Ligue</u> 05 Janvier 2019 02 Février 2019  <u>Stage élite/avenir</u> 12 au 14 février 2019 19 au 21 février 2019  <u>Matches amicaux : élite/avenir</u> 13 et 27 Mars 2019  <u>Rassemblement Inter Ligue U15</u> 16 au 19 Avril 2019

## **OPERATION « LES ESPOIRS DU FOOTBALL » FILLES (U13 A U15)**

### Détection / Perfectionnement / Évaluation / Sélection

Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueuses des catégories U13 à U15 dans le cadre du PPF (Plan de Performance Fédéral).

#### Action menée en 3 temps :

- Evaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	1ère phase	2ème phase	3ème phase
U13 Filles (2006)	<p><b><u>Evaluation dans les clubs</u></b></p> <p><i>Propositions clubs</i></p> <p>Retour fiche au District avant le : 22 Octobre 2018</p>	<p><b><u>Détection / Observation District</u></b> (Convocation District)</p> <p><u>Dates rassemblements et détections :</u> 7 Novembre 2018 16 Janvier 2019 27 Mars 2019 15 Mai 2019</p>	
U14 Filles (2005)	<p><b><u>Evaluation dans les clubs</u></b></p> <p><i>Propositions clubs</i></p> <p>Retour fiche au District avant le : 24 Septembre 2018</p>	<p><b><u>Détection / Observation District</u></b> (Convocation District)</p> <p><u>Dates rassemblements et détections :</u> 10 Octobre 2018 12 Décembre 2018 3 Avril 2019</p> <p><u>Stage départemental</u> 19 et 20 Février 2019</p>	<p><b><u>Détection / Observation Ligue</u></b> (Convocation Ligue)</p> <p><u>Stage Ligue :</u> 10 au 12 Avril 2019</p> <p><u>Stage Inter Liges :</u> 18 au 20 Juin 2019</p>
U15 Filles (2004)	<p><b><u>Evaluation dans les clubs</u></b></p> <p><i>Propositions clubs</i></p> <p>Retour fiche au District avant le : 10 Septembre 2018</p>	<p><b><u>Détection / Observation District</u></b> (Convocation District)</p> <p><u>Dates rassemblements et détections :</u> 26 Septembre 2018 17 Octobre 2018 21 Novembre 2018</p> <p><u>Stage départemental</u> 29 au 31 Octobre 2018</p> <p><u>Match Inter districts</u> 5 Décembre 2018</p>	<p><b><u>Détection / Observation Ligue</u></b> (Convocation Ligue)</p> <p><u>Stage Ligue :</u> 3 au 5 Janvier 2019 12 au 14 Fév. 2019</p> <p><u>Matchs amicaux :</u> 6 Mars 2019 20 Mars 2019</p> <p><u>Stage Inter Liges :</u> 16 au 19 Avril 2019</p>

## A L'ECOUTE DES CLUBS ET DES AMICALES

### INFORMATION IMPORTANTE

Merci d'informer le District lorsque vos annonces sont pourvues

#### GARDIEN DU BUT recherche CLUB

Gardien de But U17 (2003), bon niveau, recherche un club (taille :1.80m / 63 kg).

Pour tous renseignements, contactez le 06.20.69.17.21.

Le 09/11/2018